

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 décembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 21 ; de votants = 24

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 11/12/2024

Date de publication : 19/12/2024

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Éric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Christophe LECLERC, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GÉA, Clément ROUSSEAU, Bénédicte RUISSEAU, Brigitte JUGUE-FOURNET, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRE, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS EXCUSES : Mélanie DEQUÉ (pouvoir à Sylvie LESNE), Arnaud AUBAULT (pouvoir à Clément ROUSSEAU), Nathalie BONNOUVRIER (pouvoir à Maryam ABOU-MERHI)

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Luc ALLORY



AFFAIRE 2024.056 : NOUVELLE DENOMINATION DE LA VOIE : TARTIFUME

Les riverains de « Tartifume » nous ont fait part de la confusion de l'adresse avec « Impasse Tartifume » et des erreurs de distribution de courriers.

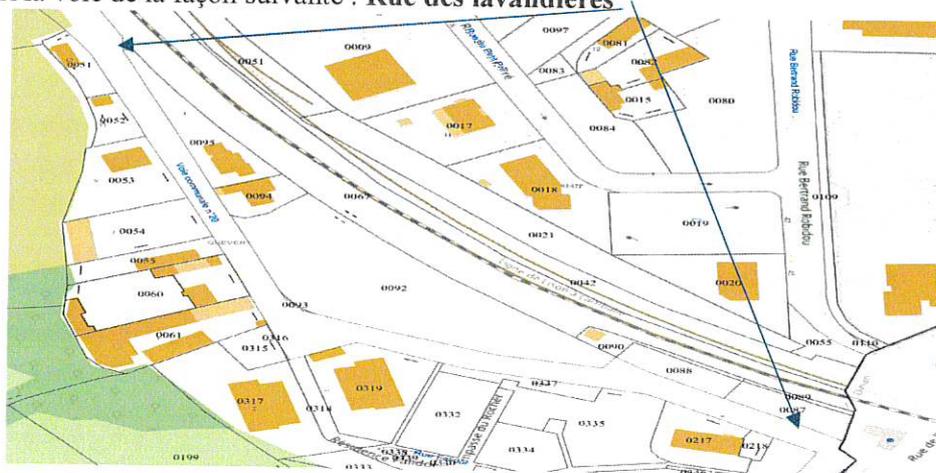
Lors de la réunion avec les riverains organisée en mairie le 21 novembre 2024, il leur a été proposé une amélioration de l'adressage pour faciliter le travail des livreurs et des services de secours, à savoir dénommer la rue : **Rue des lavandières**

Considérant qu'il nous convient de respecter les préconisations de La Poste, à savoir : éviter les homonymies ou les noms à phonétique identiques,

Vu la proposition de la commission d'urbanisme en date du 4 septembre 2024,

Il est proposé au Conseil municipal de :

NOMMER la voie de la façon suivante : **Rue des lavandières**



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

NOMME la voie de la façon suivante : **Rue des lavandières**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET ANSUSDITS.

Le Maire,
Philippe LANDURÉ



Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 022-212202592-20241218-2024_056-DE

Publié le 24 décembre 2024